



**Syndicat CGT amcor flexibles
capsules Chalon sur Saône**

Rue Paul Sabatier Chalon sur Saône 71100

Adresse du blog CGT Amcor Capsules

<http://www.cgтамcor.canalblog.com>



Chalon sur Saône, le 11 décembre 2012

Information sur la renégociation de l'accord d'astreinte technique de l'établissement

Suite aux demandes de la CGT de renégociation de l'accord d'astreinte technique, des discussions ont débuté avec les organisations syndicales et la Direction, à l'automne 2011.

Notre revendication principale consistait à aboutir à la modification de l'accord d'astreinte technique du 22 novembre 2001 en prenant en compte l'évolution de la législation ainsi que les remarques des salariés concernés.

Nous demandons prioritairement :

- Que le temps de déplacement soit considéré comme du temps de travail effectif, et rémunéré comme tel.
- Que la prime d'astreinte ne soit plus une prime forfaitaire, mais la rémunération de la contrainte liée à l'astreinte elle-même.
- Que le salarié qui effectue une intervention bénéficie des majorations en vigueur dans l'établissement (*nuit, samedi, jours fériés...*)
- Qu'une solution soit trouvée pour que les dispositions légales relatives au repos quotidien entre deux journées de travail soient prises en compte.
- De vérifier que les primes d'astreinte soient prises en compte dans le calcul de l'indemnité de congés payés puisqu'elles compensent une servitude de l'emploi.
- Qu'un salarié ne puisse être d'astreinte en CP ou NT.
- Une redéfinition des machines et interventions prioritaires.
- De revoir le temps d'arrivée sur site.

Mais aussi d'autres revendications visant à prendre en compte les demandes d'améliorations proposées par les salariés concernés et notre organisation syndicale.

Suite à la réunion du 15 novembre 2012, nous constatons (avec les personnes concernées par cet accord) que l'essentiel de nos demandes ont été prises en compte. La CGT a donc informé la Direction de son intention d'accepter ces propositions de modification et de signer un avenant à l'accord d'astreinte technique du 22 novembre 2001.

La CGT vous informe que cette signature interviendra au mois de janvier prochain, après l'information et la consultation obligatoire du comité d'établissement sur cet avenant.